

Les activités récentes de la fédération

N° 84

1 La fédération elle-même

Voici un point des informations transmises par notre fédération depuis notre bulletin n° 83 (donc en mars 2024).

1.1 Le rapport d'activité 2023

La fédération vient de diffuser son rapport d'activité 2023. Dans son éditorial, le président souligne que garantir une représentation adéquate des laboratoires au sein de l'infrastructure européenne de qualité et auprès de la Commission est une responsabilité essentielle de la fédération. La secrétaire générale pour sa part souligne que les efforts investis dans la préparation de propositions pour des projets financés par l'UE ont permis de travailler sur l'évolution vers le laboratoire du futur. Cet effort se poursuivra en 2024 ; par l'organisation de séminaires et la convocation d'experts sur des sujets spécifiques alignés sur les priorités politiques identifiées pour 2024, comme la durabilité, la sécurité alimentaire, la blockchain, l'IA, la cybersécurité, l'efficacité énergétique, etc.

1.1.1 La fédération en quelques chiffres

La fédération représente notamment :

25 associations, dont 17 membres actifs	3000 organismes d'examen de la conformité	150 000 experts	9000 laboratoires
--	---	-----------------	-------------------

Tout laboratoire peut rejoindre et devenir membre de la communauté européenne qu'EUROLAB représente en adhérant à son association nationale.

1.1.2 Ses partenaires

La fédération EUROLAB collabore avec un large éventail de parties prenantes européennes et internationales. Il a signé des protocoles d'accord avec IMEKO, Eurachem et EURAMET, et travaille en étroite collaboration avec TIC Council, My Green Lab, l'ECHA et d'autres partenaires des secteurs de l'industrie et des laboratoires.

1.1.3 Les fonctions du secrétariat

Le rapport rappelle les missions du secrétariat :

- Représentation auprès des institutions européennes ;
- Suivi de la législation européenne et des développements internationaux ;
- Organisation de réunions, d'événements et de séminaires ;
- Publication d'un bulletin d'information trimestriel, de documents de synthèse, de matériel, de communication, de séances d'information spéciales ;
- Coopération avec les parties prenantes européennes et internationales ;
- Amélioration de la visibilité au sein des communautés de laboratoires ;
- Participation active à des projets de l'UE.

1.2 Le board du 22 mars 2024

La fédération a tenu (en visio) son board vendredi 22 mars.

- Une part importante des cotisations 2024 sont déjà payées, ce qui assure la trésorerie pour les salaires. Nos collègues bulgares ont commencé à payer leurs cotisations en retard ce qui leur permettra de revenir au sein de la fédération.

- Nous avons débattu de la façon d'assurer la représentation des laboratoires au sein du réseau européen d'assurance qualité que crée EA, le président va mettre à profit une prochaine réunion pour nous concerter avec TIC.
- La secrétaire générale a fait le point des projets de webinaires (dont un Français en novembre sur les CIL) et les projets européens où la fédération pourrait piloter une tâche (work package).
- La restructuration du TCQA (sous l'égide d'Andreas) est achevée, il en sera rendu compte lors de l'AG.

1.3 Les Webinars de la fédération

- Le 14 mars, la fédération a organisé un webinar de présentation du Labsummit® 2024 ; la fédération est l'un des sponsors institutionnels du Labsummit® 2024, qui aura lieu du 16 au 18 mai 2024 à Coimbra (Portugal), organisé conjointement par RELACRE, ISQ et Ambidata.

1.4 Les évolutions du laboratoire du futur

Voici les informations relatives au laboratoire du futur repérées par la fédération durant ce mois :

- Le centre européen pour les laboratoires d'excellence (ECLE) a organisé des 18 au 21 mars une master class intitulée : les audits internes dans les laboratoires (ISO/IEC 17025) ; elle a abordé notamment la manière de planifier, d'établir, de mettre en œuvre et de maintenir un programme d'audit efficace en suivant les principes de la norme ISO 19011:2018, lignes directrices pour l'audit des systèmes de management ;
- My Green Lab a publié un guide pour la création d'un programme de réduction des déchets réussi et les étapes à suivre pour y parvenir ;

1.5 Les évolutions de la politique européenne en matière de conformité

1.5.1 Entreprises et environnement

- Le CEN, le CENELEC et l'EFRA (association professionnelle) unissent leurs forces pour favoriser les synergies dans le domaine des rapports sur le développement durable. Un protocole d'accord a comme objectif de faciliter la mise en œuvre des exigences en matière de rapports sur le développement durable pour les entreprises européennes ;
- La commission a lancé un appel à contribution sur GreenData4All pour la mise à jour des règles sur les données environnementales géospatiales et l'accès à l'information environnementale, l'objectif est de permettre un plus grand partage des données entre les secteurs public et privé et avec le grand public ;
- Le Conseil et le Parlement concluent un accord pour rendre les emballages plus durables et réduire les déchets d'emballages dans l'UE. L'objectif est de lutter contre l'augmentation des déchets d'emballages tout en harmonisant le marché intérieur des emballages et en stimulant l'économie circulaire. La proposition fixe également des exigences en matière d'harmonisation de l'étiquetage afin d'améliorer l'information des consommateurs ;
- Le Conseil a adopté des amendements à la législation sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ces modifications visent à mettre la directive DEEE en conformité avec un arrêt de la Cour de justice concernant l'invalidité partielle de la directive en raison de l'application rétroactive injustifiée de la responsabilité élargie du producteur ;
- Le comité des produits biocides de l'ECHA a adopté cinq avis sur les substances actives et trois sur les autorisations de l'Union. La Commission européenne et les États membres de l'UE prendront les décisions finales sur la base de ces avis ;
- À la suite de l'examen d'un grand nombre de commentaires reçus lors de la consultation, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a publié un communiqué expliquant comment ses deux comités scientifiques vont progresser dans l'évaluation de la proposition visant à restreindre les substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS) en Europe ;

1.5.2 Sécurité alimentaire

- La version finale du règlement révisé sur les indications géographiques (IG), approuvée le 28 février, renforce la protection des produits alimentaires et des producteurs, bien que les Verts aient critiqué l'absence d'engagements environnementaux obligatoires ;
- La Commission souhaite recueillir (jusqu'au 8 avril) des avis sur l'EFSA, qui fournit des avis scientifiques et un soutien scientifique et technique à la législation et aux politiques de l'UE dans tous les domaines ayant une incidence directe ou indirecte sur la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ;

1.5.3 Sécurité des produits

- L'ANEC (organisation de consommateurs active en normalisation et conformité des produits) a organisé le 8 mars un Webinaire sur des produits sûrs pour tous les consommateurs afin de rassembler des informations et des preuves objectives sur la mesure dans laquelle les normes harmonisées européennes contribuent à ce que les produits soient sûrs pour la population européenne dans toute sa diversité ;

1.5.4 Numérique et IA

- La Commission a adopté le livre blanc "Comment maîtriser les besoins de l'Europe en matière d'infrastructure numérique ? » La Commission souhaite recueillir des avis sur les scénarios présentés dans le livre blanc. Les commentaires sont ouverts jusqu'au 30 juin 2024 ;
- Le Data Spaces Support Centre et la Data Spaces Business Alliance ont organisé mi-mars 2024 à Darmstadt un l'événement sur les espaces de données, pour présenter les derniers cas d'utilisation prêts pour le marché, les solutions technologiques avancées pour les espaces de données existants et émergents ;
- Le Parlement européen a approuvé la loi sur l'intelligence artificielle, ce règlement vise à protéger les droits fondamentaux, la démocratie, l'État de droit et la durabilité environnementale de l'IA à haut risque, tout en stimulant l'innovation et en faisant de l'Europe un leader dans ce domaine. Il établit des obligations pour l'IA en fonction de ses risques potentiels et de son niveau d'impact ;
- La Commission européenne a lancé une nouvelle série d'appels à propositions dans le cadre des programmes de travail 2023-2024 du programme "Europe numérique" afin de renforcer les capacités numériques dans l'ensemble de l'UE, le budget de cette série d'appels s'élève à plus de 176 millions d'euros ;

1.5.5 Cybersécurité

- Les États membres de l'UE, avec le soutien de la Commission et de l'ENISA (l'Agence européenne pour la cybersécurité), ont présenté un rapport sur la cybersécurité et la résilience des infrastructures et réseaux de communication de l'UE. Le rapport identifie les menaces qui pèsent sur les réseaux et les infrastructures de communication ;
- La présidence du Conseil et les négociateurs du Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire sur la "loi sur la cyber-solidarité", ainsi que sur une modification ciblée de la loi sur la cybersécurité.

1.5.6 Énergie et effet de serre

- Les produits de construction sont l'un des principaux responsables des dommages causés à l'environnement, avec une empreinte carbone annuelle de 250 millions de tonnes dans l'UE. L'Europe a un besoin urgent de normes pour le ciment et le béton basées sur la performance.

1.6 Coopération avec IMEKO

- EKO est une fédération non gouvernementale de 42 organisations qui s'intéressent individuellement à l'avancement de la technologie de la mesure. Ses objectifs fondamentaux sont la promotion :

- de l'échange international d'informations scientifiques et techniques dans le domaine de la mesure et de l'instrumentation et
- le renforcement de la coopération internationale entre les scientifiques et les ingénieurs de la recherche et de l'industrie.
- IMEKO tiendra son 23^e congrès annuel à Hambourg du 26 au 29 août 2024, l'enregistrement sera clos le 15 juin 2024.

1.7 Coopération avec Euramet

- Le mardi 9 avril 2024, un atelier en ligne d'EURAMET aura lieu pour discuter des premières contributions et développer d'autres idées sur la " Vision 2050+ des jeunes métrologues du BIPM ". L'atelier s'adresse aux personnes qui travaillent dans le domaine de la métrologie depuis moins de 5 ans, mais les métrologues plus expérimentés sont également les bienvenus.
- Le réseau Mathmet d'EURAMET a organisé le 14 mars un atelier pour partager les résultats de son activité de formation sur l'incertitude de mesure. L'atelier a constitué un forum pour le partage des meilleures pratiques dans la formation à l'incertitude de mesure, ainsi que des idées pour les besoins futurs et les développements dans le domaine ;
- Un nouveau réseau européen de métrologie pour les énergies propres soutiendra la collaboration au sein de l'Europe en ce qui concerne les sources d'énergie renouvelable.

1.8 Coopération avec nos autres partenaires

1.8.1 TIC Council

- TIC a organisé le 15 mars un débat sur l'évolution et l'avenir de la sécurité des produits de consommation ;
- TIC organisera le 14 mai le TIC Summit 2024, qui réunira des personnalités du monde entier travaillant actuellement sur l'IA, afin de discuter de ce qu'il faut faire pour instaurer la confiance dans l'IA.
- TIC a publié un guide sur la sécurisation des dispositifs connectés

2 Les instances d'accréditation

2.1 Actions communes à IAF & ILAC

Les travaux relatifs au projet d'organisation unique de l'IAF et de l'ILAC ont débuté le 1er mars 2021 en vue d'établir une organisation internationale unique pour l'accréditation. Un contractant a été désigné pour gérer ce processus et travaille actuellement en étroite collaboration avec le comité directeur conjoint. IAF & ILAC informeront le CASCO en avril 2024 de l'avancement du processus.

Le nom proposé pour la nouvelle organisation serait la Coopération mondiale pour l'accréditation (GLOBAC).

2.2 IAF

2.2.1 État des lieux

L'IAF compte désormais 127 membres, dont 95 organismes d'accréditation, 26 associations et 6 groupes d'accréditation régionaux. L'accord de reconnaissance multilatérale de l'IAF compte désormais 86 organismes d'accréditation signataires représentant 100 économies et les 6 groupes d'accréditation régionaux reconnus (dont EA).

2.2.2 Amélioration continue

Le comité IAF MLA et le comité de gestion IAF MLA, par l'intermédiaire du comité de gestion conjoint (JMC) avec l'ILAC, ont mis en place des groupes de travail pour améliorer les activités d'évaluation par les pairs et étudient les moyens de rationaliser l'extension du champ d'application de l'accord de reconnaissance.

2.3 ILAC

2.3.1 État des lieux

- Au 1er mars 2024, les membres de l'ILAC sont les suivants :
 - 114 membres à part entière (signataires de l'accord de reconnaissance de l'ILAC) représentant 118 économies ;
 - 17 membres associés représentant 19 économies ;
 - 20 parties prenantes (dont la fédération) ;
 - 6 organismes de coopération régionale (dont 5 organismes de coopération régionale reconnus y compris EA)

2.3.2 Effet de la reconnaissance mutuelle

- Des informations sur l'acceptation des résultats d'étalonnage, d'essai et d'inspection et des matériaux de référence produits via la reconnaissance mutuelle de l'ILAC sont disponibles. Des études de cas et des recherches sur la reconnaissance de la reconnaissance mutuelle de par les gouvernements et les régulateurs ont été publiées sur site web Business Benefits

2.4 EA

2.4.1 Évolution de documents

- EA-1/13 A : politique de l'EA concernant ses relations avec les organismes nationaux d'accréditation des pays qui ne sont pas membres de l'UE ou de l'AELE (en consultation jusqu'au 20 avril 2024) ;
- Liste actualisée EA-INF/01 des publications de l'EE et des documents internationaux ;

2.5 UKAS et Brexit

Cette nouvelle rubrique est devenue nécessaire depuis le BREXIT.

- L'UKAS a mis au point une série d'outils d'évaluation de l'état de préparation, conçus pour aider les organismes d'évaluation de la conformité opérant dans divers secteurs à obtenir l'accréditation de l'UKAS ; ces outils gratuits permettent aux organisations de procéder à une auto-évaluation en ligne (les laboratoires ont été les premiers à en bénéficier) ;
- Suite à la publication de la norme ISO/CEI 27006-1:2024, l'UKAS a mis à jour son processus d'évaluation pour les organismes de certification de systèmes de gestion de la sécurité de l'information (SGSI) accrédités ;
- 30-31 octobre - Lab Innovations (Birmingham, Royaume-Uni) un événement en matière de technologie de laboratoire, d'analyse, d'application et sur les technologies à la pointe de la découverte scientifique ;

3 L'actualité en normalisation

3.1 CEN CENELEC

- Prise de position de l'ANEC (association de consommateurs) et du BEUC (Bureau européen des unions de consommateurs) sur la gouvernance de la normalisation européenne

3.2 ISO

3.2.1 Révision de normes dans le cadre du plan d'action pour le climat

Le 23 février 2024, dans le cadre de la déclaration de Londres, l'ISO a publié deux amendements (§ 4-1 et 4-2) à ses normes. IAF et l'ISO ont publié un communiqué commun qui liste notamment les normes concernées

3.2.2 Guide interne sur le processus de normalisation.

L'ISO a publié pour consultation (échéance 3 mai 2024) un document informel ISO/IEC CD 17007 sur sa méthodologie pour la rédaction de documents normatifs utilisables pour l'évaluation de la conformité

3.3 Les travaux du CASCO

Rappel : le CASCO est le comité de l'ISO qui traite des questions d'évaluation de la conformité.

3.3.1 Projet de programme de travail 2024

Le CASCO a publié son projet de programme de travail 2024.

3.3.2 Consultation sur la norme ISO/DTS 23406

La consultation s'est achevée favorablement sur la norme ISO/DTS 23406 : secteur nucléaire - exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management de la qualité pour les organisations fournissant des produits et services importants pour la sûreté nucléaire

3.3.3 Ouverture d'une consultation sur l'ISO/CEI TR 17035

Les membres du CASCO sont consultés sur l'évolution la spécification technique l'ISO/CEI TR 17 035 : évaluation de la conformité - lignes directrices pour les programmes de validation et de vérification, qui passerait d'un rapport technique (TR) à une spécification technique (TS).

3.3.4 Un délai pour l'ISO/CD 18173

Le groupe de travail TC 135 souhaiterait demander une prolongation de la date limite de soumission et de publication du DIS de l'ISO/CD 18173 (essais non destructifs).